GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BUREAU DU REGISTRAIRE DU QUÉBEC

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

J'atteste que le document joint à ce certificat est une copie authentique des lettres patentes (acte de correction) délivrées le 24 avril 2015 à Ville de Percé et Lloyd Cahill

J'atteste également que ce même document est déposé aux fins d'enregistrement dans le

Libro 531

Folio 126

du registre des lettres patentes foncières du ministère de la Justice.

Montréal, le 4 mai 2015

Sous-registraire adjointe
du Québec

Suzanne Potvin Plamondon

Me Suzanne Potvin Plamondon

Numéro de référence : 69562-C

Québec

LETTRES PATENTES

délivrées par

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, Monsieur Pierre Paradis, dont l'adresse est le 200, chemin Sainte-Foy, à Québec, province de Québec, G1R 4X6; lequel est représenté par monsieur Bernard Racine, directeur adjoint de la Direction générale du développement et de l'aménagement du territoire agricole, dûment autorisé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (RLRQ, c. M-14), la *Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-7.1) et le *Règlement sur la signature de certains documents du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,* (RLRQ, c. M-14, r.2)

Enregistré le 24 avril 2015

Livre 531

Folio 126

Sous-registraire adjointe du Québec

(Signature)

Lequel, en vertu des articles 44 et 26 de la *Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-7.1), procède en regard de la terre ci-après décrite à la correction des lettres patentes portant le numéro de référence **69562.**

Dans ces lettres patentes, la désignation de la terre visée, soit le lot numéro **TROIS CENT UN (301) P** du **cadastre officiel du canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé,** et le nom des bénéficiaires se lisaient comme suit :

DÉSIGNATION CADASTRALE ET RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONCESSION	PERSONNE IDENTIFIÉE AU 9 mai 1991
LOT 301 p. : Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 301, du cadastre officiel du canton de Percé; le dit immeuble étant borné vers le nord-ouest par une autre partie du lot 301 appartenant à Lloyd Cahill ou représentants, vers le nord-est par le lot 302, vers le sud-est par la route 132, vers le sud-ouest par le lot 300-1. AU PRIMITIF : Rang I à l'est de l'Anse à Beaufils, une partie du 1/3 est de 1-2 est du lot E concédée à Widow M.A. Brown le 2 avril 1863 sous le # 4262 Municipalité : Percé	Ville de Percé 31, route de l'Église Percé (Québec) G0C 1G0
LOT 301 p. : Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 301, du cadastre officiel du canton de Percé; ledit immeuble étant borné vers le nord-ouest par la ligne séparative des rangs I Anse à Beaufils et rang II, vers le nord-est par le lot 302, vers le sud-est par une autre partie du lot 301 appartenant à la Ville de Percé ou représentants et vers le sud-ouest par le lot 300.	Lloyd Cahill 8445, Réjane La Salle (Québec) H8N 1Y9

AU PRIMITIF : Rang I à l'est de l'Anse à Beaufils, une partie du 1/3 est de la ½ est du lot E concédée à Widow M.A. Brown le 2 avril 1863 sous le # 4262
Municipalité : Percé

Cette désignation comporte une erreur étant donné que les noms des bénéficiaires ont été inversés. En conséquence, la désignation de la terre et des bénéficiaires doivent rectifiées et remplacées par ce qui apparaît ci-après :

DÉSIGNATION CADASTRALE ET RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONCESSION	PERSONNE IDENTIFIÉE AU 9 mai 1991
LOT 301 p. : Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 301, du cadastre officiel du canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, borné vers le nord-ouest par une autre partie du lot 301 appartenant à la Ville de Percé ou représentants, vers le nord-est par le lot 302, vers le sud-est par la route 132, vers le sud-ouest par le lot 300-1. AU PRIMITIF : Rang I à l'est de l'Anse à Beaufils, une partie du 1/3 est de 1-2 est du lot E concédée à Widow M.A. Brown le 2 avril 1863 sous le # 4262 Municipalité : Percé	Lloyd Cahill 8445, Réjane La Salle (Québec) H8N 1Y9
LOT 301 p. : Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 301, du cadastre officiel du canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, borné vers le nord-ouest par la ligne séparative des rangs I Anse à Beaufils et rang II, vers le nord-est par le lot 302, vers le sud-est par une autre partie du lot 301 appartenant à Lloyd Cahill ou représentants et vers le sud-ouest par le lot 300. AU PRIMITIF : Rang I à l'est de l'Anse à Beaufils, une partie du 1/3 est de la ½ est du lot E concédée à Widow M.A. Brown le 2 avril 1863 sous le # 4262 Municipalité : Percé	Ville de Percé 31, route de l'Église Percé (Québec) G0C 1G0

Afin de faciliter la concordance des titres, la partie du lot 301 décrite ci-haut comme étant attribuée à Lloyd Cahill correspond maintenant au lot 301-5, du cadastre officiel du Canton de Percé, tandis que la partie du lot 301 décrite ci-haut comme étant attribuée à la Ville de Percé correspond maintenant au lot 301-6 du cadastre officiel du Canton de Percé, tous deux dans la circonscription foncière de Gaspé.

La présente correction est effective à compter du neuf (9) mars mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993), date de la délivrance des lettres patentes ainsi corrigées.

Les autres mentions apparaissant aux lettres patentes corrigées par les présentes, spécifiant que le transfert a effet à compter de la date de la concession indiquée en regard de la terre visée, sujet aux dispositions des lois et règlements applicables, et que l'État ne se fonde sur aucun titre publié, demeurent inchangées et sont applicables en regard des présentes, à moins d'avoir été modifiées par une correction précédentes.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation prie l'Officier de la publicité des droits de faire porter les présentes corrections au Registre foncier du Québec, Livre foncier de la circonscription foncière de Gaspé, et au Registre des mentions afférentes aux lettres patentes ainsi corrigées.

EN FOI DE QUOI, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation rectifie par les présentes, en duplicata, les présentes lettres patentes portant le numéro de référence 69562-C, à Québec, ce vingt-et-unième (21^{e}) jour du mois d'avril de l'an deux mille quinze (2015).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Par : 

Bernard Racine, directeur adjoint
Direction générale du développement et de
l'aménagement du territoire
agricole (DGDATA)

N° réf. : 69562-C